

Tenet convient d'un règlement pour un recours collectif aux États-Unis

Toronto, Ontario--(Newsfile Corp. - 8 avril 2024) - Le Groupe Tenet Fintech Inc. (CSE: PKK) (OTC PINK: PKKFF) (« Tenet » ou la « Société »), a le plaisir d'annoncer qu'elle a convenue d'un règlement pour un présumé recours collectif intenté contre la Société et deux de ses dirigeants le 19 novembre 2021 devant le tribunal de district des États-Unis pour le District Est de New York, initialement intitulé Bram Van Boxel c. Tenet Fintech. Group Inc., et al., désormais intitulé Alejandro Handal et Donald Dominique c. Tenet Fintech Group Inc., et al. (la « Poursuite »). Veuillez s'il vous plait consulter le rapport de gestion de la Société pour la période close le 30 septembre 2023 sous la rubrique « Legal Proceedings » pour plus d'informations concernant la Poursuite.

Les termes du règlement qui sont identifiés dans un protocole d'accord contraignant conclu le 8 avril 2024, n'incluent aucune reconnaissance de responsabilité ou d'admission de faute de la part de la Société ou de tout défendeur. En échange d'une libération totale et définitive de la Société et de chaque défendeur des plaignants, la Société a accepté de payer le montant total de 1 200 000 \$ Américain, à payer en cinq versements tout au long de l'année 2024, le dernier versement étant fixé au 31 décembre 2024. La Société a accepté de régler la Poursuite afin d'éviter d'encourir de coûteux frais de litiges additionnels.

La Société estime que le règlement constitue la meilleure option disponible pour lui permettre d'aller de l'avant sans les dépenses supplémentaires et les distractions liées à un coûteux litige aux États-Unis, tout en lui permettant de se concentrer sur sa croissance et son développement. Ce qui inclura la reprise de la clôture de tranches supplémentaires du financement par placement privé en cours de la Société, qui avait été temporairement suspendu pendant la finalisation des négociations du règlement. Le règlement est sujet à un certain nombre de conditions, notamment l'approbation du tribunal de district des États-Unis pour le District Est de New York. Si les conditions ne sont pas remplies, les parties reviendront à leurs positions contentieuses respectives avant le règlement.

À propos du Groupe Tenet Fintech Inc. :

Le Groupe Tenet Fintech Inc. est la société mère d'un groupe de filiales innovantes du domaine de l'intelligence artificielle et des technologies financières (Fintech). Toutes les références à Tenet dans ce communiqué de presse, sauf indication explicite, incluent Tenet et toutes ses filiales. Les filiales de Tenet proposent divers produits et services d'analyse et basés sur l'IA aux entreprises, aux professionnels des marchés de capitaux, aux agences gouvernementales et aux institutions financières, via ou en exploitant les données collectées par le Cubeler® Business Hub, un écosystème global où l'analyse de données et l'intelligence artificielle sont utilisées pour créer des opportunités d'affaire et faciliter des transactions B2B entre les membres de l'écosystème. Pour plus d'informations :

<https://www.tenetfintech.com/>

Pour toute information, veuillez contacter :

Tenet Fintech Group Inc.

Mayco Quiroz, Chef de l'exploitation

514-340-7775 poste : 510

investisseurs@tenetfintech.com

CHF Capital Markets

Cathy Hume, Chef de la direction

416-868-1079 poste : 251

cathy@chfir.com

Connectez avec le Groupe Tenet Fintech Inc. sur les réseaux sociaux :

X : [@Tenet_Fintech](#)
Facebook : [@Tenet](#)
LinkedIn : [Tenet](#)
YouTube : [Tenet Fintech](#)

Déclarations prospectives :

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives sont fréquemment caractérisées par des mots tels que « planifier », « continuer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « peut », « sera », « potentiel », « proposé » et autres mots similaires, ou déclarations selon lesquelles certains événements ou conditions « pourraient » ou « se produiront ». Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse incluent des déclarations concernant la capacité de la Société à financer le règlement de la Poursuite, si l'approbation du tribunal de district des États-Unis pour le District Est de New York sera accordée, la satisfaction de toutes les conditions fixées dans le protocole d'accord et les documents connexes préparés dans le cadre du règlement de la Poursuite. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de financer les cinq versements échelonnés mentionnés ci-dessus. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes actuelles de la direction de Tenet. Les événements et conditions réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ce communiqué de presse en raison de facteurs de risque et d'incertitudes connus et inconnus affectant Tenet, y compris les risques concernant le secteur dans lequel Tenet opère, les facteurs économiques, les marchés boursiers en général et les risques associés avec la croissance et la concurrence. Des facteurs de risque supplémentaires sont également exposés dans le rapport de gestion de la Société et dans d'autres documents déposés disponibles via le système électronique d'analyse et de récupération de documents (SEDAR+) sous le profil de Tenet sur www.sedarplus.ca. Bien que Tenet ait tenté d'identifier certains facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus.

Les déclarations prospectives reflètent les informations à la date à laquelle elles sont faites. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives pour refléter des événements futurs, des changements de circonstances ou des changements de convictions, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Dans le cas où la Société met à jour une déclaration prospective, aucune déduction ne doit être faite selon laquelle la Société effectuera des mises à jour supplémentaires concernant cette déclaration, des questions connexes ou toute autre déclaration prospective.

Ni la Bourse des valeurs canadiennes ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse des valeurs canadiennes) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de ce communiqué.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/204693>